



# Comité départemental de concertation et d'échange des sages-femmes de Dordogne

11 décembre 2025

# SOMMAIRE

**01**

Approbation du relevé de décisions de la commission du 12 décembre 2024

**02**

Actualités

**03**

Informations conventionnelles et réglementaires

**04**

Dépenses

**05**

Actions d'accompagnement et de prévention + Numérique

**06**

Questions diverses

**01**

# Approbation du relevé de décisions de la commission du 12 décembre 2024

# 02

## Actualités

# SANTÉ ENVIRONNEMENTALE – FOCUS SUR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

## La santé environnementale :

- Dérèglement climatique,
- Zoonose
- Exposition à divers polluants

...les effets directs ou indirects des facteurs environnementaux sur la santé sont de mieux en mieux documentés.

Au sein de ce très vaste champ, l'Assurance Maladie a choisi de s'engager sur la prévention des risques liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens (PE) et notamment aux phtalates, pendant les 1000 premiers jours de la vie.

➤ Campagne DAM



# ZÉRO PHTALATE

## Les phtalates:

Les phtalates sont une catégorie de PE qui sont utilisés majoritairement comme plastifiant ou fixateur de parfum.

Contrairement à d'autres PE, ont une durée de vie courte dans l'organisme → excrétés en 24h-48h par la sueur, le sébum ou les urines.

Il est donc effectivement possible d'avoir une action utile et efficace rapidement !



Sources d'exposition aux phtalates au quotidien - Liste non exhaustive. Certaines sources sont soumises à la réglementation de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) tels que les jouets et de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) pour les emballages alimentaires.

# ZÉRO PHTALATE - POURQUOI CE SUJET ?



2011

## Résultat clé :

99,6 % des femmes enceintes françaises présentent une concentration urinaire quantifiée pour au moins un métabolite de phtalates



2019

## Résultat clé :

L'ensemble de la population était exposée à au moins un phtalate à un niveau de concentration urinaire quantifiable



2025 - 2026

## A venir :

Une nouvelle étude de biosurveillance nationale sur 3000 françaises et français tirés au sort mesurera à nouveau le taux d'imprégnation aux phtalates

**Plusieurs études ont montré ces dernières années que les phtalates peuvent avoir des effets délétères sur la santé, de nature très variés :**

- Troubles du métabolisme
- Asthme
- Troubles cognitifs (retards de langage et d'apprentissage notamment)
- Prématurité
- Cancers hormonodépendants

**Une étude américaine publiée en 2023 montre que :**

- la réduction de l'usage de produits pendant 28 jours entraîne une diminution de l'imprégnation aux parabènes et aux phtalates
- mais aussi qu'elle inverse l'expression des gènes pro-cancerigènes dans les tissus mammaires, diminuant par la le risque de cancer du sein.

# ZÉRO PHTALATE - POURQUOI CE SUJET ?

## Les perturbateurs endocriniens:

D'après l'OMS : « les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets néfastes sur cet organisme ou sur ses descendants ».

En fonction des produits dans lesquels, ils sont présents, les PE peuvent aussi bien être absorbés par voie digestive ou cutanée que respiratoires.

Ils entrent dans la composition de très nombreux produits issus de la chimie :

- Les cosmétiques
- Les produits d'entretien
- Les produits imperméables
- Les produits plastifiés
- Les textiles
- Les aliments

### **« La dose ne fait pas le poison »**

Une faible dose à un moment clé du développement ou de petites doses régulières sont parfois plus dangereuses qu'une dose importante unique

### **« Les fenêtres de vulnérabilité »**

Les perturbateurs endocriniens sont particulièrement délétères aux périodes de vie où l'organisme se développe et où le système hormonal est très actif : la vie in-utero, la petite enfance, la puberté, la grossesse, la ménopause...

### **« L'effets cocktail »**

Les effets des mélanges de perturbateurs endocriniens sont complexes. L'exposition à un mélange de plusieurs perturbateurs endocriniens pourrait avoir des effets très différents de l'exposition aux substances prises isolément.

# ZÉRO PHTALATE – QU'ATTEND-T-ON DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ?

## ☞ Promotion de gestes simples pour limiter l'exposition

### Air intérieur

- ✓ Eviter de confier les travaux à la femme enceinte, et les réaliser au moins 3 mois avant l'arrivée de votre enfant,
- ✓ Aérer régulièrement les pièces (2x 10min/jr),
- ✓ Favoriser les produits naturels pour nettoyer le logement

### Pour cuisiner

- ✓ Privilégier le fait maison, laver et éplucher les légumes non bio...
- ✓ Favoriser des ustensiles de cuisson sûrs pour la santé (verres, inox, ....)
- ✓ Eviter les plastiques pour la cuisson et la conservation

### Hygiène et beauté

- ✓ Privilégier les produits cosmétiques avec une liste courte de composants
- ✓ Limiter les colorations capillaires, les vernis à ongles, les parfums, les lingettes

### Jeux – textiles

- ✓ Laver les textiles et jouets neufs

## ☞ Des messages à faire passer de manière non anxiogène

Les professionnels de santé peuvent jouer un rôle clé dans cette sensibilisation par leur lien privilégié auprès de la population et leur expertise de terrain.

# ALD DU PATIENT DANS AMELIPRO

1



La sécurité des données de nos assurés est essentielle. Des travaux sont actuellement menés pour renforcer la sécurité du service d'identification du patient. En login/mot de passe, le service restitue des données limitées. Veuillez nous excuser de la gêne occasionnée.

**ACTIVITÉS**

- Mes services paiements
- Convention – ROSP
- Saisie des horaires de cabinet
- Commande d'imprimés
- Compensation perte d'activité
- Vaccination COVID

**SERVICES PATIENTS**

- Affections de longue durée

Pour afficher l'ensemble des services de cette rubrique, veuillez identifier votre patient.

**IDENTIFICATION PATIENT**

Veuillez identifier un patient avec sa carte vitale ou son NIR.

**Vitale**

**IDENTIFIER UN PATIENT**

**CONTACTEZ L'ASSURANCE MALADIE**

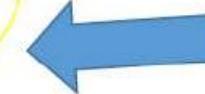
Mode opératoire

**SÉCURISEZ VOS CONNEXIONS IDENTIFIANT/MOT DE PASSE**

Télécharger le pdf

UN PROBLÈME UNE QUESTION?

PLUS D'INFORMATIONS



Cliquer sur  
« identifier un  
patient »  
Et saisissez son  
NIR

# ALD DU PATIENT DANS AMELIPRO

2

L'Assurance Maladie | amelipro  
Agir ensemble, protéger chacun

La sécurité des données de nos assurés est essentielle. Des travaux sont actuellement menés pour renforcer la sécurité du service d'identification du patient. En logement de pesse, le service restitue des données limitées. Veuillez nous excuser de la gêne occasionnée.

**ACTIVITÉS**

- Mes services patients
- Convention - ROSP
- Saisie des horaires de cabinet
- Commande d'imprimés
- Compensation perte d'activité
- Vaccination COVID

**SERVICES PATIENTS**

- Anét de travail
- Affections de longue durée
- Accident de Travail / Maladie Professionnelle

**IDENTIFICATION PATIENT**

Nom : Prénom : NIR : Né(e) : Rang :  
Régime : REGIME GENERAL  
Caisse de rattachement : CPAM  
Centre de gestion : 6231  
Droits à la date du jour : OUI  
Exonération : OUI  
C2S : NON  
AME : NON  
MT : OUI  
MTM :  
[Plus d'informations](#)

[CHANGER DE PATIENT](#)

3

MON PATIENT | PATIENTÈLE EN ALD

AFFECTIONS DE LONGUE DUREE DU PATIENT

Mon patient m'autorise à prendre connaissance des affections de longue durée le concernant.

4

# amelipro | L'Assurance Maladie

AFFECTIONS DE LONGUE DURÉE

Changer de patient

Statut : Assuré | Régime Général  
N° Sécu :

MON PATIENT | PATIENTÈLE EN ALD

AFFECTIONS DE LONGUE DUREE DU PATIENT

**INSUFFISANCE RESPIRATOIRE CHRONIQUE GRAVE (ALD 14)**  
CIM 10 : J961 - INSUFFISANCE RESPIRATOIRE CHRONIQUE  
Date de fin de prise en charge : 06/02/2028

ALD en cours de prise en charge

[Imprimer l'état de prise en charge](#)

# REJETS

Motifs :

- Double paiement
- Exo div inapproprié
- Mémo remis à l'installation sur le descriptif du rejet et la solution

01

## Les rejets les plus fréquents en télétransmission

N° de rejet	Libellé du rejet	Raisons possibles	Solutions
Anomalies relatives à l'affiliation et aux droits du bénéficiaire des soins			
0250-050	ASSURÉ ABSENT DE LA BDO	L'assuré est inconnu dans nos fichiers : Le numéro d'assuré saisi est erroné L'assuré est bénéficiaire sur un autre dossier L'assuré relève d'un autre organisme	En l'absence de carte Vitale à jour, vérifier systématiquement les informations ( <b>date, rang de naissance, organisme de rattachement, identification de l'assuré, droits, taux, droits à la CSS</b> ) sur: <ul style="list-style-type: none"><li>• le téléservice ADRI</li><li>• l'attestation de droits</li><li>• amelipro</li></ul> Lors d'une saisie manuelle de la date de naissance, merci d'être vigilant au siècle, au rang de naissance et à la date (notamment pour les jumeaux).
0270-051	BÉNÉFICIAIRE INCONNU DANS LA BDO	Le bénéficiaire des soins est inconnu dans nos fichiers : La date de naissance et/ou le rang de bénéficiaire transmis sont erronés Le bénéficiaire des soins est affilié à titre personnel et/ou sous un autre numéro Le bénéficiaire est affilié à un autre organisme	
0450-057	MTM NON TROUVÉE	La modulation du ticket modérateur transmise ne correspond pas à la situation réelle de l'assuré	Revoir le code assurance (code exo <b>10 pour le régime général</b> et code exo <b>13 pour le régime local</b> )

03

## Informations conventionnelles et règlementaires

# EXERCICES COORDONNÉES : AVANCÉES

CPTS de Dordogne Novembre 2025

## ACI signé

■ CPTS du Bergeracois

■ CPTS Confluence

■ CPTS Viveval

■ CPT Rivières Bastides

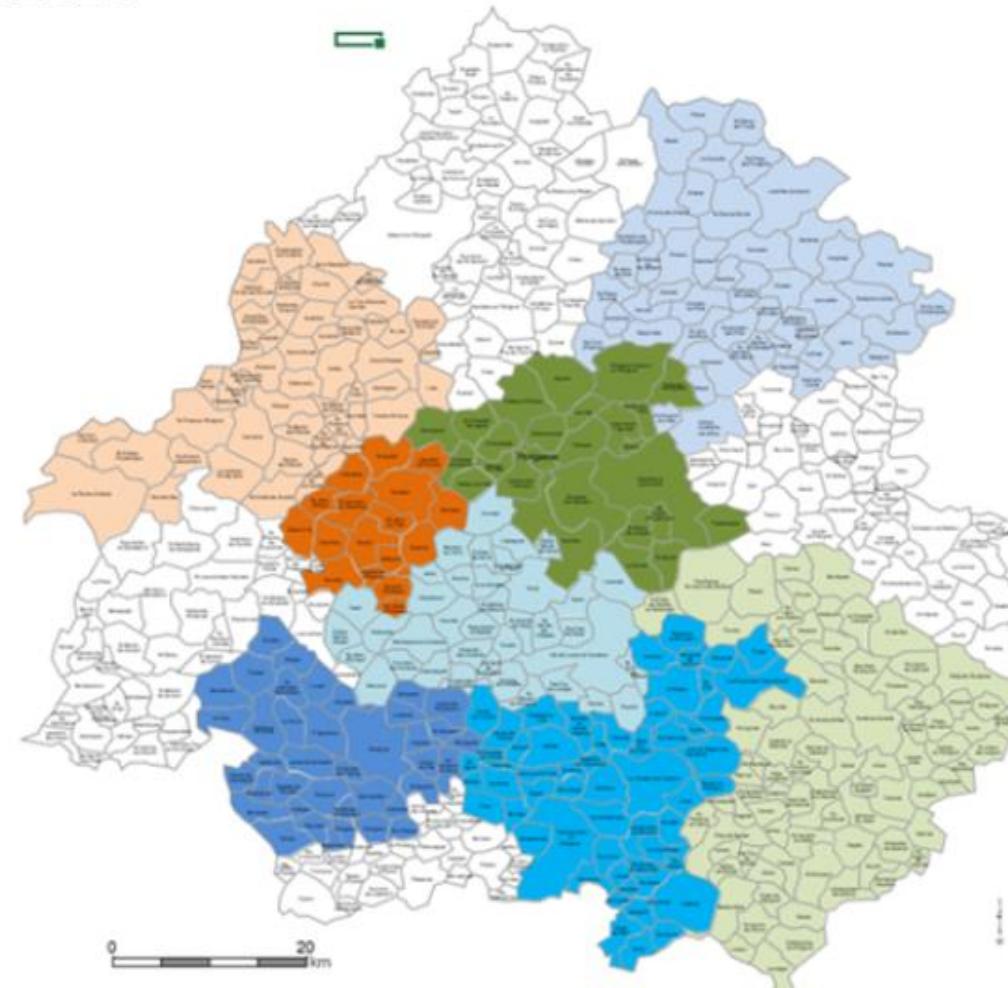
■ CPTS Perig'Ors

■ CPTS Dordogne Vallées Vézère

## Lettre d'intention validée

■ CPTS Coord'Isle Santé

■ CPTS Dronne Double



# AVENANT 7 : PALIER TARIFAIRES 2025

- **Janvier 2025**
  - **Revalorisation des lettres clés**
    - **SP (examens de suivi post natal) à 3,20 euro au lieu de 3,10**
    - **SF (actes de sages femmes) à 3,20 euro au lieu de 3,10**
- Pour mémoire : février 2024
  - Revalorisation C, V, majoration MSF
  - Extension de la consultation de contraception et de prévention CCP aux hommes de – 26 ans, et revalorisation à 47,5 €
  - Création majoration déplacement MD, MDN, MDI, MDD
  - Extension entretien post natal précoce de la 4<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> semaine après accouchement SP 14 au domicile, SP 12 au cabinet
  - Valorisation SFR pour suivi C2S, à 50 €

# AVENANT 7 : COMMUNICATION SUR LE RÔLE DE LA SAGE FEMME RÉFÉRENTE

## Campagnes de communication sur le rôle et les compétences des sages-femmes:

Déploiement d'une large campagne de communication sur le rôle et les missions des sages-femmes référentes à destination des professionnels de santé et des assurés.

Sur la cible « assurés » :

- Affiche pour les salles d'attente
- Articles d'actualité et articles « profonds » sur Ameli.fr avec infographie et vidéo motion design
- Réseaux sociaux, Display affinitaire, partenariats média
- Participation de Mme Cazeneuve à l'émission « Les Maternelles »

Un mémo remis à la femme enceinte avec une rubrique visant à rappeler le rôle des sages-femmes au-delà de la grossesse dans le suivi gynécologique de prévention

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES COMPÉTENCES DES SAGES-FEMMES SONT PLUS ÉTENDUES QU'ON NE LE PENSE.

- Elles peuvent vous accompagner **avant la conception**, lors de l'entretien préconceptionnel, et en cas de **fausse couche**
- En dehors de la maternité, elles peuvent aussi assurer **le suivi gynécologique tout au long de la vie d'une femme**, des premières règles à la ménopause

Perspectives : intégration du dispositif SF référente dans les travaux de refonte du parcours maternité : dans les outils refondus (guide, « doudou liste », courrier ...), dans l'une des enews parentalité qui seront envoyées aux femmes enceintes, dans le podcast parentalité en cours de production

# AVENANT 7 : COMMUNICATION SUR LE RÔLE DE LA SAGE FEMME RÉFÉRENTE

Emission les maternelles du 22 mai 2024 avec Marguerite Cazeneuve

<https://www.youtube.com/watch?v=CGDXqf9BEdA>

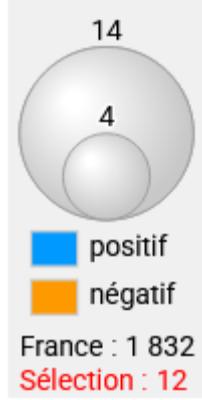


## AVENANT 7 : PARTICIPATION DES SAGES-FEMMES AU SAS EN 2025

- En Dordogne : 1 facturation
- Echange sur le démarrage du dispositif

# SAGES FEMMES LIBÉRALES INSTALLÉES ET ZONAGE DÉMOGRAPHIQUE

Installation,  
cessations 2019-  
2024

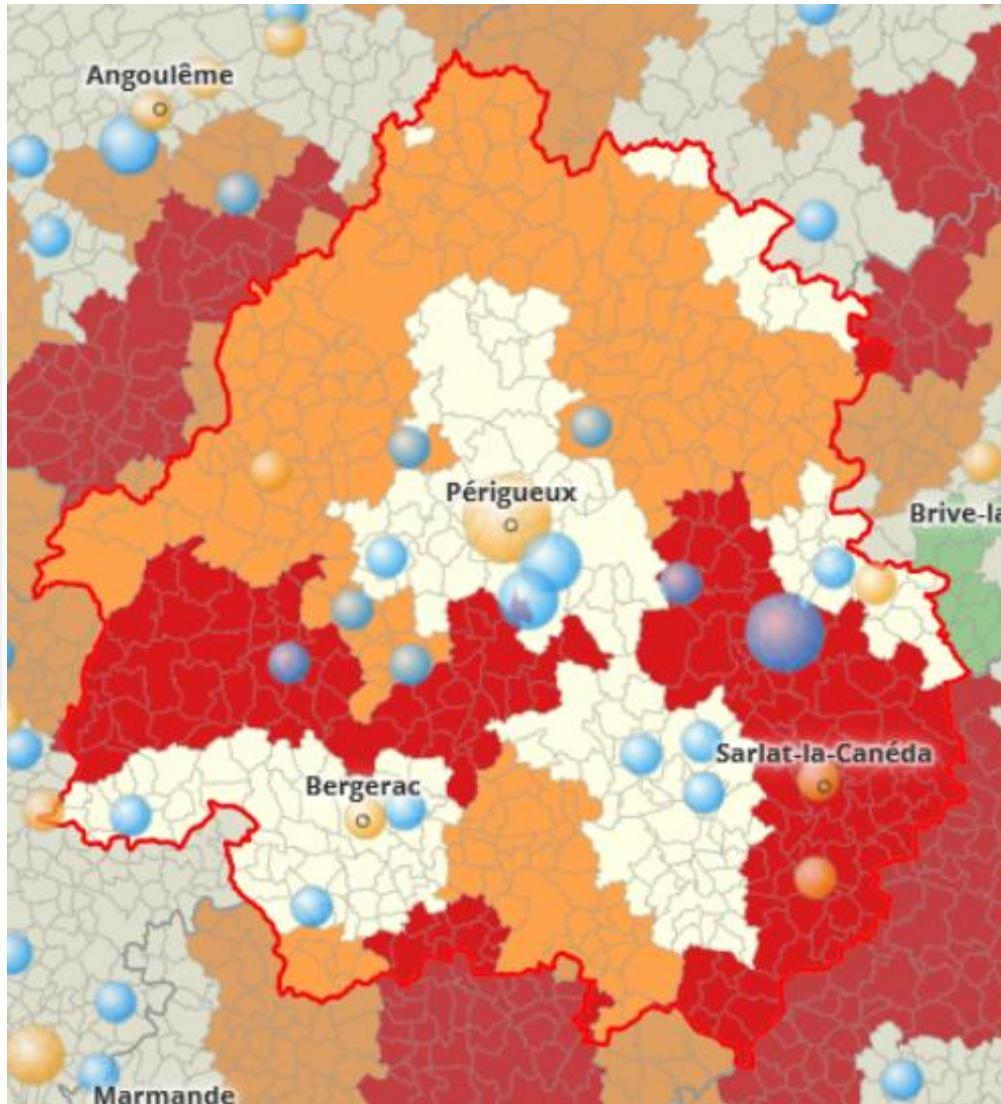


Zonage 12/2024

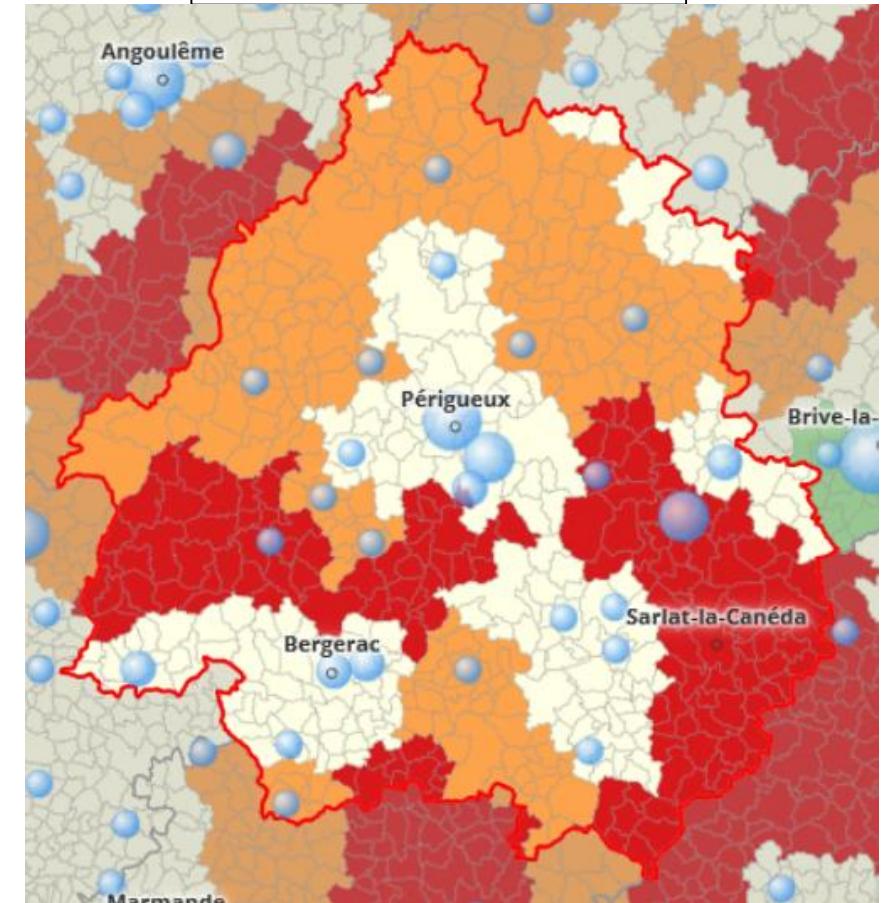
- Zone très sous dotée (red)
- Zone sous dotée (yellow)

Source cartosanté

19



En exercice en 2024



# CONTRATS DÉMOGRAPHIQUES SAGES-FEMMES

**Le nouveau zonage** des sages-femmes a été publié le 02 décembre 2024

**Les contrats types** permettent l'application en Nouvelle Aquitaine au 23/12/24

Concerne les zones « sous-dotées » et « très sous dotées »

A ce jour :

- CAPISF : contrat d'aide à la première installation (5 ans, 38 000 €)  
2 contrats en cours
- CAISF : contrat d'aide à l'installation (5 ans, 34 000 €)  
3 contrats en cours
- CAMSF : contrat de maintien dans la zone (3 ans renouvelable, 3 000 €)  
1 contrat en cours

# RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE DE SANTÉ PUBLIQUE (RFSP) 2024 VERSÉE EN 2025

33 sages femmes sur 34 ont été payées en septembre 2025 pour un montant total de 20 000 €  
12 ont perçu 800 €  
12 ont perçu 600 €  
7 ont perçu 400 €  
2 ont perçu 200 €

Accompagnement  
DAM fin 2025

5 indicateurs regroupés autour de 3 thématiques :

Thématique	Indicateur	Objectif cible			Indicateur
		2024	2025	2026	
Vaccination	Part des femmes enceintes qui ont été vaccinées contre la <b>grippe</b>	15 %	30 %	50 %	200 €
	Part des femmes enceintes qui ont été vaccinées contre la <b>coqueluche</b>	15 %	30 %	50 %	200 €
Suivi dentaire	Part des femmes enceintes ayant vu un <b>dentiste</b> durant la grossesse	50 %	60 %	70 %	200 €
Suivi de la femme enceinte	Part des femmes enceintes qui ont réalisé un entretien pré- ou post-natal	80 %	85 %	90 %	200 €
	Part des femmes enceintes qui ont réalisé au moins 3 séances de préparation à la naissance et à la parentalité	70 %	75 %	80 %	200 €
<b>Objectif :</b> Valoriser l'action des sages-femmes libérales en matière de santé publique					1 000 €

Patientèle retenue : 10 patientes minimum, ayant accouché du 27/03/23 au 24/03/25, et ayant eu au moins 2 contacts

# RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE DE SANTÉ PUBLIQUE - RFSP DANS AMELIPRO

The screenshot displays the 'MA CONVENTION' dashboard of the AMELIPRO platform. The 'SUIVI DES INDICATEURS' section contains a tile for 'RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE DE SANTÉ PUBLIQUE' (circled in purple), which includes a small icon of a person at a desk and the date 'Au 31/12/2024'. Below it is a 'TÉLÉSANTÉ' tile with the date 'Au 30/06/2025'. The 'MA DÉCLARATION' section shows a declaration status of '2/3' with a checkmark icon and a button to 'DÉCLARER MES INDICATEURS'. A note indicates that the entry period ends on '03/03/2024'. The 'RÉMUNÉRATIONS' section lists recent payments:

- FORFAIT D'AIDE À LA MODERNISATION ET INFORMATISATION DU CABINET PROFESSIONNEL  
Le 01/01/2024 4 490,60 €
- RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE DE SANTÉ PUBLIQUE  
Le 01/01/2024 600,00 € (circled in purple)
- RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE DE SANTÉ PUBLIQUE  
Le 10/12/2023 600,00 € (circled in purple)

An 'Accédez à vos rémunérations' button is at the bottom.

- Affichage sur le tableau de bord d'une tuile "REMUNERATION FORFAITAIRE DE SANTE PUBLIQUE" dans le bloc "SUIVI DES INDICATEURS" pour accès au suivi détaillé des indicateurs RFSP.
- Affichage sur le tableau de bord d'une nouvelle rémunération "REMUNERATION FORFAITAIRE DE SANTE PUBLIQUE" dans le bloc "REMUNERATIONS".

# RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE DE SANTÉ PUBLIQUE - RFSP DANS AMELIPRO

Détail des atteintes par indicateurs

The screenshot shows a mobile application interface for managing professional fees. At the top, a blue header bar reads "MA CONVENTION" and "RÉMUNÉRATIONS". Below this, a white card titled "RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE DE SANTÉ PUBLIQUE 2024" displays the period reference (from January 1, 2024, to December 31, 2024) and a total amount of 600,00 €. A red circular icon with a question mark is in the top right corner of this card. The main content area is titled "DÉTAILS DU PAIEMENT INITIAL" and lists various performance indicators and their achievement rates:

Indicateur	Objectif (%)	Taux de réalisation (%)	Montant versé
GRIPPE - OBJECTIF	8,6 %		
GRIPPE - TAUX DE VACCINATION OBSERVÉ		15 %	
GRIPPE - MONTANT VERSÉ			200,00 €
COQUELUCHE - OBJECTIF	15 %		
COQUELUCHE - TAUX DE VACCINATION OBSERVÉ		17,1 %	
COQUELUCHE - MONTANT VERSÉ			200,00 €
DENTAIRE - OBJECTIF	39,3 %		
DENTAIRE - TAUX DE RÉALISATION		50 %	
DENTAIRE - MONTANT VERSÉ			200,00 €
EPP OU ENP - OBJECTIF	80 %		
EPP OU ENP - TAUX DE RÉALISATION OBSERVÉ		50 %	
EPP OU ENP - MONTANT VERSÉ			0 €
SNP - OBJECTIF	62,7 %		
SNP - TAUX DE RÉALISATION OBSERVÉ		50 %	
SNP - MONTANT VERSÉ			0 €

N.C. : Non Communiqué

RETOUR

# FORFAIT D'AIDE À LA MODERNISATION ET À L'INFORMATISATION – FAMI 2024 VERSÉ EN 2025

32 sages femmes sur 34 ont été payées courant mai pour un montant total de 32 225 €

Champs	Indicateurs	Equivalent en €	Type d'indicateur	Justificatif
Indicateurs obligatoires (prérequis)	Indicateur 1 : Disposer d'un logiciel métier compatible DMP	490	Déclaratif avec pré-alimentation	Facture/attestation éditeur
	Indicateur 2 : Disposer d'une Version du cahier des charges SESAM -Vitale intégrant les derniers avenants publiés sur le site du GIE SESAM-Vitale au 31/12 de l'année N-1 par rapport à l'année de référence pour le calcul de la rémunération		Automatisé	Pas de justificatif demandé
	Indicateur 3 : Utiliser la solution SCOR pour la transmission à l'assurance maladie des pièces justificatives numérisées • Pour les <i>sages-femmes</i> cet indicateur est optionnel.		Automatisé	Pas de justificatif demandé
	Indicateur 4 : Atteindre un taux de télétransmission en flux sécurisé supérieur ou égal à 70%		Automatisé	Pas de justificatif demandé
	Indicateur 5 : Disposer d'une messagerie sécurisée de santé		Déclaratif avec pré-alimentation	Pré-alimentation avec annuaire MSS ou attestation
Indicateur complémentaire (si atteinte des pré-requis)	Implication dans une démarche de prise en charge coordonnée	100	Déclaratif	Attestation sur l'honneur
Indicateurs optionnels Télésanté	Equipement en appareils médicaux connectés <sup>1</sup>	175	Déclaratif	Attestation sur l'honneur
	Equipement en vidéotransmission	350	Déclaratif	Attestation sur l'honneur
Indicateurs indépendants	Indicateur "aller vers" Accueil d'un stagiaire Intervention en établissement de santé	300 350 1000/2000	Déclaratif Déclaratif Déclaratif	Attestation sur l'honneur Attestation sur l'honneur Justificatif demandé
<b>TOTAL maximum</b>		<b>3 765 €</b>		

Nouveaux  
Avenant 7

# 04

# Dépenses

# DÉPENSES EN MONTANT PÉRIODE 11/2024-10/2025

Montants des prestations en base de remboursement (hors dépassements)

Postes de dépenses	RG		MSA		Autres		TOTAL		Evolutions Région	Evolutions France
	Montants	Evolutions	Montants	Evolutions	Montants	Evolutions	Montants	Evolutions		
<b>NGAP</b>										
Actes de sages-femmes (SF)	916 001	0,5%	42 797	-22,1%	9 410	-12,5%	968 208	-0,9%	3,3%	3,4%
Consultations, visites	587 094	13,2%	39 026	8,8%	8 520	33,4%	634 639	13,1%	9,2%	10,0%
1 111 (C)	479 283	11,6%	32 044	10,0%	6 665	27,1%	517 992	11,6%	7,3%	8,1%
1 211 (V)	4 169	19,8%	276	15,0%	46		4 491	20,7%	-10,2%	-7,9%
1 939 (MSF)	73 101	28,7%	4 904	28,5%	1 001	47,4%	79 006	28,9%	24,2%	25,5%
1 168 (CCP)	30 541	5,9%	1 803	-32,9%	808	73,3%	33 151	3,6%	12,2%	13,6%
Examens de suivi post natal (SP)	34 476	13,3%	1 967	-1,6%	291	-25,2%	36 734	11,9%	14,3%	12,5%
<b>CCAM</b>										
Actes d'obstétrique (ACO)	12 217	-23,0%	1 477	15,4%			13 694	-20,1%	-4,7%	-6,3%
Actes de chirurgie (ADC)	10 872	24,5%	693	8,4%	221	54,2%	11 787	23,9%	9,6%	10,3%
Actes échographie (ADE)	171 078	28,0%	8 451	54,5%	2 697	83,5%	182 226	29,7%	7,9%	10,4%
Actes techniques médicaux (ATM)	91 954	-3,9%	6 289	-6,7%	1 084	-25,3%	99 326	-4,4%	2,6%	4,5%
Autres	228 528	90,9%	3 570	15,3%	615	59,7%	232 713	88,9%	78,2%	71,9%
1 946 (SFR)	25 808	89,9%	810	27,5%	225	150,0%	26 843	87,5%	118,1%	115,3%
1 199 (RQD)	200	-4,8%	40	33,3%			240	0,0%	76,0%	79,3%
1 076 (SNP)	15						15		233,3%	3,3%
1 226 (MDN)	77	100,0%					77	100,0%	69,5%	140,9%
1 228 (MDD)	1 153	325,0%					1 153	325,0%	140,7%	88,8%
Forfaits de prise en charge de l'IVG	47 847	127,4%	1 190	25,4%	447	21,1%	49 484	121,4%	109,9%	106,1%
Frais de déplacements	74 502	-8,8%	4 119	-22,9%	365	1,7%	78 985	-9,6%	-10,2%	-13,1%

# 05

## Actions d'accompagnement et de prévention + Numérique

# VACCINATION ANTI GRIPPALE 2025-2026

- **Accompagnement :**

**425 000 patientes enceintes de 4 mois et + vont être invitées à se faire vacciner**, via un courriel de l'Assurance Maladie

- **Constat :**

**Hiver 2024-2025 : 20% femmes enceintes vaccinées**

Grippe : motif d'hospitalisation de près de 10 % d'enfants de 0 à 4 ans reçus aux urgences, plus de 6 % des hospitalisations d'enfants de 5 à 14 ans.

Source : Bulletin infections respiratoires aigües de Santé publique France, 14 octobre 2025.

29 % des femmes enceintes pensent qu'elles ne sont pas concernées par la vaccination

23 % indiquent préférer les gestes barrières pour se protéger de la maladie

(source : étude BVA pour l'Assurance Maladie, janvier 2025).



Campagne du 14 oct. 2025 au 31 jan. 2026

➤ **Mémo grippe SF + osmose**

Lien ameli.fr <https://www.ameli.fr/dordogne/sage-femme/actualites/grippe-2025-2026-renforcer-la-vaccination-des-enfants-risque>

# VACCINATION CONTRE LE PAPILLAMOVIRUS HUMAIN (HPV) ET INFECTION INVASIVES À MÉNINGOCOQUE MENACWY

Organisation d'une campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) et contre les infections invasives à méningocoque ACWY (MenACWY) au collège à partir de la rentrée scolaire 2025-2026

## ➤ Résultats HPV en Dordogne

Nombre de doses administrées dans les collèges									
1er semestre (septembre 2024 au 20 janvier 2025)			2ème semestre (1er mars 2025 à la fin de l'année scolaire)			Total campagne (1er semestre + 2ème semestre)			
D1S1	D2S1	Total S1	D1S2	D2S2	Total S2	Total Dose 1	Total Dose 2	Total doses adm.	
24	560	17	577	65	435	500	625	452	1 077

# DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DE COL DE L'UTÉRUS EN DORDOGNE - DOCCU

Taux de dépistage est de 72,71% en octobre 2025 en régime général et en évolution constante (67.73% en cumulé en décembre 2024).

Actions CPAM :

- . appels sortants *Allers vers prévention* en août 2025 : 457 accords conclusifs
- . Instauration de journées thématiques (journée frottis) dans les MSP (en collaboration avec les PS) pour prise de RDV frottis (prise en charge 100%) + 360° [= prise RDV mammo + Kit CCR à récupérer à la pharmacie de la commune (vérification éligibilité DO)]. Expérimentation en juin 2025 à la MSP de Lisle :



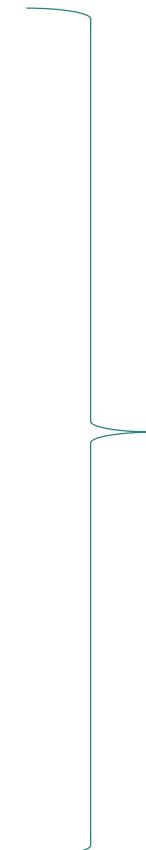
## ACCOMPAGNEMENT DAM

### 3 thèmes obligatoires :

- Santé environnementale Zéro phtalate
- La rémunération Forfaitaire en Santé Publique
- Volet numérique : Mon Espace Santé

### 5 thèmes à la carte :

- Les examens de la femme enceinte
- La santé mentale
- Les dépistages organisés
- La vaccination
- Le suivi bucodentaire



Campagne qui a démarré  
au mois d'octobre et qui  
peut être portée jusqu'au  
30/06/26

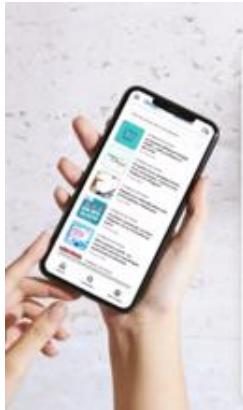
# Osmose et PSP

- Facturation dépistage DOCCU
- Outils repérage violence femmes
- Cerfa délai de carence AT fausse-couche
- Beyfortus - autres PS
- Ouverture de SCOR pour flux dégradés
- Incitation à la vaccination grippe
- Entrée en vigueur de la RFSP - 1er paiement
- ICOPE - Médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes
- Entrée en vigueur de la RFSP (rémunération forfaitaire de SP)
- Cerfas sécurisés
- Vaccination Grippe + Covid : Hémisphère Sud
- Règles de facturation IVG en ville
- Fin des mesures dérogatoires Covid
- Saisie des indicateurs FAMI – relance
- Saisie des indicateurs FAMI
- Revalorisation lettre-clé

Décembre 2025

Janvier 25

# PROSANTE PERIGORD : LANCEMENT



5 SF abonnées

Téléchargement sur playstore  
ou applestore, ou via les DAM

2026 : fin des infolettres

The screenshot shows the mobile application's main feed with several cards:

- Mémos**: Mon Bilan Prévention (17 décembre 2024)
- Mémos**: Dispositifs médicaux et prestation de la LPP les plus couramment prescrits (17 décembre 2024)
- non ESPACE SANT**: Aide à l'exercice Santé publique (Mon Espace Santé) (12 décembre 2024)
- Aide à l'exercice Réglementation**: Les règles de prescription des dispositifs médicaux (12 décembre 2024)
- Convention**: Mon soutien psy : tout savoir sur le conventionnement (12 décembre 2024)
- Mémos**: Santé des professionnels de santé

At the bottom are navigation icons: Accueil, Recherche, and Mon compte.

# 05 bis

## Numérique

## SCOR

Dernière version du CDC SCOR janvier 2025 : les PJ pour FSE en dégradé ne peuvent plus être télétransmises via SCOR.

En effet, dans la dernière version du cahier des charges SCOR, diffusée en janvier 2025, la possibilité de transmettre les feuilles de soins papier via SCOR en cas de facturation en mode dégradé a été supprimée, cette fonctionnalité ayant été précédemment activée par erreur dans les précédentes versions du cahier des charges (ne devait concerner que les PJ ordonnances).

## SCOR

La CNAM a décidé d'autoriser à titre exceptionnel et transitoire cet envoi via SCOR le temps de la diffusion d'une nouvelle version du CDC (autorisation jusqu'à juillet 2026).

### Osmose du 20/10/2025

Une nouvelle version du cahier des charges éditeurs SCOR sera prochainement diffusée. Elle inclura également la fonctionnalité de télétransmission des déclarations des sages-femmes référentes, déjà prévue dans la version actuelle du cahier des charges

## TLA : OU EN SOMMES NOUS ?

**Offre de mobilité** : offre récente qui permet à minima l'utilisation des services de l'assurance maladie pour la facturation (FSE et DRE). Cette solution est transportable facilement par les professionnels de santé.

10 LPS utilisés en Dordogne, 9 ont une offre en mobilité :

- Acteur.fr et Medi+ 4000 (Es-Kap+), In'di, Intellio next (Sensyl DCS-BT), maïeuticapp (tablette+ PC/SC), simply vitale(tablette), Stellair (Neo PC/SC), Topaze air (Kap Inside), Hellodoc (surface pro – smart cover)
- Sans offre pour le moment : Weda

# L'APPLICATION CARTE VITALE : QU'EST CE ?

**L'appli carte Vitale, la carte vitale dans le téléphone de l'assuré !**



## Fonctionnalités actuelles

- Présentation de l'application chez le PS dans le cadre de la facturation
- Possibilité de **consulter ses dépenses de soin\*** dans l'écran d'activité de l'appli
- **Activation possible via la CNIE** dans toute la France (ouverture progressive du parcours d'activation vidéo)

\*dépense de soin ≠ facture



ou



## Fonctionnalités à venir

- **Fournisseur d'identité:** Identification dans d'autres services avec l'appli carte Vitale
- Intégration des données **AMC** dans l'appli
- Usage de l'appli pour la **télésanté**
- **Délégation à un tiers**
- Usage dans les **établissements de santé**



## Avantages de l'appli carte Vitale

- Toujours dans la poche de l'assuré, **plus de problème d'oubli de la carte physique chez soi**
- Accès systématique au service des **droits ADRI**
- **Mise à jour automatique** des données de l'assurés
- **Accès aux différents services** de l'assurance maladie pour le PS (Téléservices intégrés AMO au logiciel, Téléservices disponibles sur Ameli Pro, Dossier Médical Partagé (DMP), Dossier Pharmaceutique (DP) du patient)

# L'APPLICATION CARTE VITALE : EN PRATIQUE

## Comment se déroule la facturation ?

Le professionnel de santé lit les données de l'appli carte Vitale de son patient via son lecteur QR Code ou NFC.  
*Authentification en ligne sur le SI APCV*



## L'APPLICATION CARTE VITALE : PERSPECTIVES D'USAGE

Pour le professionnel de santé :

En télésanté, l'appli carte Vitale permet de fiabiliser les données du patient et de facturer à distance.

Pour l'assuré :

Déléguer les usages de leur carte à une personne de confiance pour un temps déterminé (par exemple les grands-parents qui gardent les enfants).

S'identifier de manière sécurisée à d'autres services numériques de santé.

L'identité AMC viendra s'ajouter, dans un second temps, aux identités déjà portées par l'appli carte Vitale (attestation papier et carte de mutuelle, non nécessaires).

## L'ORDONNANCE NUMERIQUE

La loi prévoit son déploiement pour toutes les prescriptions de produits, actes et prestations de santé **à l'exception des prescriptions intra-hospitalières** (les prescriptions hospitalières exécutées en ville seront donc concernées).

- **But** : dématérialiser et à sécuriser le circuit de la prescription entre les prescripteurs et les professionnels de santé prescrits
- **Moyen** : les données issues des LPS sont codées et structurées à partir de référentiels (vidal, LPP...) et, avec les éléments d'identifications du patient et du prescripteur, le LPS génère un QR code disposant d'un numéro unique de prescription

## L'ORDONNANCE NUMERIQUE

Ce QR code est lu et permet de remonter la prescription du serveur sécurisé sur lequel elle a été déposée vers le LPS du professionnel en charge de l'exécution de celle-ci

L'ordonnance papier est conservée notamment dans l'attente que tous les prescrits soient équipés pour lire le format numérique

Le patient peut également retrouver une copie de son ordonnance numérique au format PDF dans Mon espace santé, alimentée automatiquement depuis le logiciel métier du professionnel prescripteur vers le DMP

## L'ORDONNANCE NUMERIQUE

Les médecins ont été les premiers concernés par l'ordonnance numérique.

Le déploiement arrive à son terme sur cette profession.

**Les prochaines professions concernées sont les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes.**

Ensuite viendront les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes.

# 06

## Questions diverses

# **Prochain Comité départemental de concertation et d'échange des sages-femmes de Dordogne**

**Jeudi 10 décembre 2026  
10h00**